

La Fédération québécoise des Sociétés Alzheimer accueille favorablement le retour des proches aidants en CHSLD

Un assouplissement des mesures qui permettra de rompre l'isolement des personnes atteintes

Montréal, le 17 avril 2020 - Préoccupée par la situation alarmante du manque de personnel du réseau d'hébergement pour les personnes âgées en perte d'autonomie, la Fédération québécoise des Sociétés Alzheimer (FQSA) salue le retour de proches aidants en CHSLD, qui contribuera à épauler le personnel soignant et atténuer les effets collatéraux de l'isolement des personnes atteintes de troubles neurocognitifs.

Au Québec, c'est plus de 80 % des résidents de CHSLD qui sont atteints de la maladie d'Alzheimer ou d'un autre trouble neurocognitif, une condition qui nécessite une prise en charge adaptée, un savoir-faire, mais surtout un savoir-être des intervenants. Le retour de certains proches aidants en CHSLD vient non seulement prêter main-forte au personnel soignant en prodiguant des soins de base tels que des soins d'hygiène, d'alimentation et autres, il vient également jouer un rôle au niveau du ralentissement de la perte d'autonomie des personnes atteintes de troubles neurocognitifs. En l'absence de personnel qualifié et en nombre suffisant pour interagir avec elles, une augmentation de la détresse psychologique des personnes atteintes, de l'anxiété, des problèmes de sommeil ainsi qu'une détérioration des capacités cognitives et fonctionnelles est à craindre, voire même inévitable.

La question de la pénurie de main-d'œuvre dans les CHSLD ne date pas d'hier, et on révélait dernièrement que 1 250 employés sont actuellement absents des résidences au Québec. Devant le manque criant de personnel, une prise de conscience sur l'apport des proches aidants déjà connus du secteur de la santé est plus que salutaire, car les besoins sont immenses. « C'est un vent de soulagement pour les proches aidants qui donnent des soins sur une base quotidienne à leur être cher, cela vient atténuer leurs inquiétudes quant à l'état de santé physique et psychologique de leur proche. Cette initiative permet également de dégager le personnel soignant, qui pourra ainsi pallier à d'autres tâches et s'occuper d'autres résidents n'ayant pas de proches aidants autorisés », mentionne Sylvie Grenier, directrice générale de la Fédération québécoise des Sociétés Alzheimer.

En ne perdant pas de vue que l'admission des proches aidants en CHSLD ne se fera que de manière exceptionnelle, qu'ils ne sont pas tous admissibles et que les visites sont toujours interdites, la FQSA tient à rappeler la nécessité de protéger les proches aidants dans ce processus. Dans un contexte où ils pourraient prendre à eux seuls le fardeau de la maladie, leur offrir du soutien psychologique sera primordial. Les Sociétés Alzheimer du Québec continuent plus que jamais d'assurer le soutien psychosocial aux proches aidants.

L'heure est à l'action, mais il faudra impérativement revoir nos pratiques

Dans la foulée des événements liés au manque de personnel en CHSLD, un autre constat est alarmant : un manque de formation adaptée des professionnels, trop souvent axée sur les comportements déroutants, sans mettre l'emphase sur son histoire de vie, ses valeurs et ses préférences, sur des approches de stimulation et de communication.

Les CHSLD et les résidences pour aînés doivent redevenir des centres d'hébergement et non pas des centres hospitaliers tels qu'ils le sont actuellement. Certes les maisons des aînés proposées par le gouvernement sont une alternative intéressante, mais même si elle est plus pertinente que jamais, elle ne réglera pas tous les problèmes dans un réseau qui héberge actuellement 40 000 personnes, elles ne profiteront qu'à une infime portion de la société. Pour les autres qui devront continuer à vivre dans les CHSLD et les résidences pour aînés, il faudra innover, proposer de nouveaux modèles viables, à échelle humaine, où la personne demeure au centre de nos préoccupations, où le rythme des soins s'accorde avec le rythme et les valeurs de la personne, où les familles peuvent avoir leur place et faire partie du processus décisionnel quant aux choix des soins à prodiguer et enfin où le personnel puisse s'y sentir épanoui, reconnu et valorisé. C'est l'approche suivie par les Sociétés Alzheimer et c'est cette vision que nous préconisons pour tous nos aînés.

À propos de la Fédération québécoise des Sociétés Alzheimer

La FQSA, porte-parole provincial des 20 Sociétés Alzheimer du Québec, représente, soutient et défend les droits des 153 000 Québécois atteints de la maladie d'Alzheimer ou d'un autre trouble neurocognitif. De plus, elle sensibilise le grand public aux conséquences de ces maladies, tout en contribuant à la recherche sur leurs causes, leurs traitements et leur guérison.

www.alzheimerquebec.ca

-30-

Pour information ou demande d'entrevue :

Geneviève Cormier
Conseillère principale, relations publiques et communication
B. 514-369-7891 poste 225
C. 514 941-5640
gcormier@alzheimerquebec.ca